

# RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COSUMAF

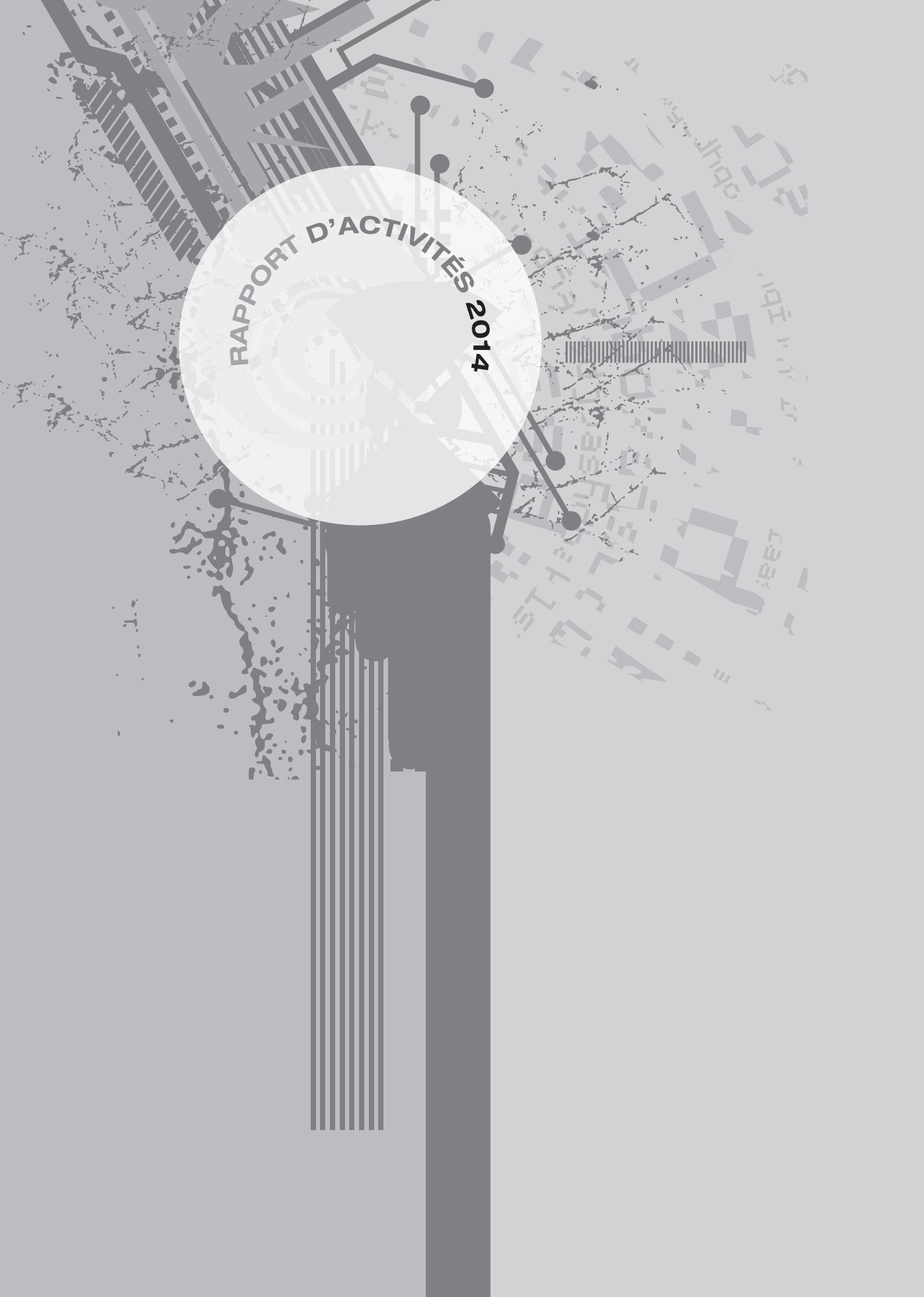
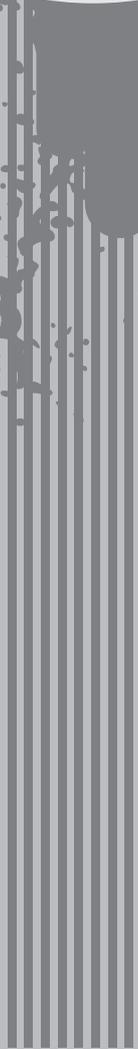
EXERCICE 2014



COMMISSION DE SURVEILLANCE  
DU MARCHÉ FINANCIER  
DE L'AFRIQUE CENTRALE



**RAPPORT D'ACTIVITÉS  
2014**





6	Liste des sigles, acronymes et abréviations
7	Liste des tableaux
8	Lettre du Président
11	Présentation de la COSUMAF
11	Statut et missions
12	Composition du Collège au 31 décembre 2014
13	Organigramme

## 14 Chapitre 1

### Activités de la COSUMAF

14	I° - Activités du Collège
15	II° - Activités de régulation
16	III° - Contrôle du marché et des acteurs

## 18 Chapitre 2

### Activités du Marché Financier Régional

18	I° - Marché primaire
19	II° - Marché secondaire
19	III° - Activité du Dépositaire Central des titres

## 22 Chapitre 3

### Intégration et développement du marché

22	I° - Intégration des marchés financiers de la CEMAC
22	II° - Programme de renforcement des capacités des acteurs du Marché Financier Régional

## 23 Chapitre 4

### Rencontres internationales et régionales

23	I° - Les rencontres internationales
24	II° - Les réunions des instances de la CEMAC

## 25 Chapitre 5

### Situation financière et patrimoniale de la COSUMAF

25	I° - Budget 2013 de la COSUMAF
25	II° - Etats certifiés au 31 décembre 2014
25	III° - Arriérés au titre des contributions des Etats au 31 décembre 2014

# LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BVMAC	Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
COSUMAF	Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés de l'Assurance
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
FMI	Fonds Monétaire International
OPC	Organismes de Placement Collectif
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OST	Opérations Sur Titres
SFI	Société Financière Internationale
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMAC	Union Monétaire de l'Afrique Centrale

# LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1</i>	Emprunt obligataire du Tchad - Répartition du placement par types de souscripteurs	<i>page 17</i>
<i>Tableau 2</i>	Valeurs prises en charge par le Dépositaire Central au 31/12/2014	<i>page 20</i>
<i>Tableau 3</i>	Synthèse des transactions en 2014	<i>page 20</i>
<i>Tableau 4</i>	Nombre de titres échangés par valeur	<i>page 20</i>
<i>Tableau 5</i>	Montant des transactions par valeur	<i>page 21</i>
<i>Tableau 6</i>	Transaction par adhérent du Dépositaire Central	<i>page 21</i>
<i>Tableau 7</i>	Montant des transactions par société de bourse	<i>page 21</i>
<i>Tableau 8</i>	Paiement d'intérêts au 31 Décembre 2014	<i>page 21</i>
<i>Tableau 9</i>	Remboursement de capital au 31 Décembre 2014	<i>page 21</i>
<i>Tableau 10</i>	Exécution du budget certifié au 31 Décembre 2014	<i>page 25</i>



# LA LETTRE DU PRÉSIDENT

**E**n 2014, le marché financier régional a évolué dans un environnement économique marqué au plan international par la persistance de la fragilité de la reprise économique dans la plupart des pays industrialisés et le ralentissement de la croissance dans les grands pays émergents. Au niveau de l'Afrique au sud du Sahara, l'environnement s'est caractérisé par une croissance du PIB de l'ordre de 5%, contre 5,2% en 2013 alors que la CEMAC affichait un taux de croissance du PIB en progression à 4,6% contre 1,3% en 2013 rendu possible grâce à une augmentation de la production pétrolière, au dynamisme constant du secteur non pétrolier et une consommation intérieure vigoureuse. Dans ce contexte, la COSUMAF, en sa qualité d'Autorité de tutelle, de régulation et de contrôle du marché financier de l'Afrique Centrale, a maintenu, en 2014, un niveau soutenu d'activités dans le cadre de ses missions traditionnelles de protection de l'épargne publique, de supervision des opérations et des acteurs du marché.

La tendance amorcée en 2013 d'une régularité des opérations d'appel public à l'épargne sur le marché financier régional s'est maintenue en 2014. En effet, au cours de la période sous revue, la COSUMAF a octroyé des visas à trois opérations d'emprunt obligataire.

Au cours de l'année 2014, le Collège de la COSUMAF s'est réuni à trois reprises en session ordinaire, à Brazzaville, à Libreville et à Yaoundé. D'importantes décisions ont été prises notamment pour autoriser des opérations financières, renforcer la prévention des risques et assurer une supervision efficace des acteurs du marché.

Au plan réglementaire, des avancées significatives ont été enregistrées avec l'adoption, le 25 avril 2014 par le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale, du Règlement Communautaire relatif à l'inscription en compte des valeurs mobilières et autres instruments financiers, entré en vigueur

le 1er mai 2014. Ce texte consacre, dans la zone CEMAC, la dématérialisation des valeurs mobilières et autres titres financiers émis par appel public à l'épargne, contribuant ainsi à renforcer la sécurité des transactions et opérations sur titres.

Dans le même élan, il convient de citer l'adoption le 30 janvier 2014 de l'Acte uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et groupement d'intérêt économique. Ce dernier texte, qui introduit d'importantes innovations en matière d'appel public à l'épargne, est entré en vigueur le 05 mai 2014.

Dans le cadre de la supervision des acteurs du marché, la COSUMAF a effectué des missions de contrôle sur place des organismes et intermédiaires de marché. Ces missions visent à vérifier la conformité de l'organisation, du fonctionnement et des opérations de ces acteurs à la réglementation en vigueur. Ces missions visent également à assurer une bonne prévention des risques sur le marché. C'est ainsi qu'à la suite de celles-ci, la COSUMAF a notamment ordonné la mise sous administration provisoire, de deux sociétés de bourse.

En ce qui concerne le chantier de l'intégration des marchés financiers de la CEMAC, la COSUMAF a pris part aux réunions du Comité de pilotage créé en 2013 par le Comité Ministériel de l'UMAC et dont le rôle consiste à proposer des modalités d'application des décisions des chefs d'Etats de la zone CEMAC sur ce dossier.

La coexistence dans la CEMAC d'un marché financier régional ayant une compétence sur l'ensemble des pays de cette union économique et monétaire et d'un marché financier national, continue de constituer un obstacle majeur au développement de la culture financière et à l'érection du système financier communautaire. Cette situation qui perdure suscite la désaffection de certains Etats, des entreprises et des investisseurs et donne un bien mauvais signal à la communauté financière sous régionale et internationale. Les partenaires internationaux au développement, la



Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, la Banque Africaine de Développement, l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs et la plus part d'observateurs financiers sont convaincus que seul le dénouement du processus de l'intégration des deux marchés financiers de notre sous-région sera capable de constituer une réforme de structure permettant de doter la CEMAC d'un réel instrument actif de mobilisation des capitaux au bénéfice des besoins à long terme de financement des économies. L'intégration financière de la CEMAC tant recherchée trouverait une source de sa dynamisation.

Pour affirmer son appartenance à la communauté financière internationale, La COSUMAF a pris part aux travaux de différentes organisations internationales de coopération en matière de régulation financière, à savoir l'Organisation Internationale des Commissions des Valeurs (OICV) et l'Institut Francophone de la Régulation Financière (IFREFI). Le Président de la COSUMAF assure d'ailleurs la vice-présidence de cette dernière. Parmi les thématiques abordées lors de ces rencontres, figurent en bonne place le rapprochement des places financières, la supervision des fonds d'investissements et des mécanismes de protection des investisseurs.

Au cours de l'année 2014, les partenaires au développement ont maintenu leur appui à la COSUMAF à travers le projet de renforcement des capacités des Institutions de la CEMAC.

Cependant, depuis sa création, la COSUMAF accuse un manque de moyens qui ne lui permet pas de réaliser aisément les missions qui lui sont assignées. Il convient de souligner que les Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la Communauté sont directement financés par l'organe exécutif de chaque Union de la CEMAC. Ainsi, s'agissant de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) à laquelle sont rattachés la COBAC, le GABAC et la COSUMAF, le premier est directement financé par la BEAC, le GABAC bénéficie d'une avance versée par la BEAC

pour le compte des Etats et destinée à être imputée sur ses bénéficiaires alors que l'organe de régulation du marché financier régional est obligé de se soumettre aux longs et fastidieux circuits de dépenses de chaque Etat membre amplifiés à ce jour par la chute du prix du pétrole, générateurs d'arriérés comme cela est actuellement le cas.

Du côté de l'Union Economique de l'Afrique Centrale, tous les organes, Institutions et Institutions Spécialisées rattachés à cette union sont financés par la Commission de la CEMAC par le biais de la taxe communautaire d'intégration (TCI).

La COSUMAF est donc pénalisée. Un traitement équitable s'impose pour lui permettre de faire face aux nombreux défis qui doivent être relevés pour développer le marché financier régional et ainsi renforcer les moyens de financement des économies de la CEMAC

Convaincu de la nécessité de poursuivre le renforcement des capacités de la COSUMAF, et le rayonnement du marché financier de l'Afrique Centrale, tout en assurant un développement viable de celui-ci, l'organe de régulation s'engage à accélérer le processus de son adhésion à l'OICV, à continuer l'effort de modernisation de ses moyens, à consolider ses référentiels internes, à procéder à l'éducation des acteurs et à la promotion du marché financier. Tels seront, au cours des prochaines années, les chantiers qui guideront notre action au service du marché financier et des économies de la CEMAC.

## **Rafael TUNG NSUE**

Président de la COSUMAF



FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2014

- Adoption le 30 Janvier de l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et groupement d'intérêt économique, entrée en vigueur le 5 Mai ;
- Le 24 Février, réunion de concertation entre la COSUMAF et les Acteurs du Marché Financier de l'Afrique Centrale ;
- Adoption le 25 Avril à Douala par le comité ministériel de l'UMAC du Règlement communautaire relatif à l'inscription en compte des valeurs mobilières et autres instruments financiers, entrée en vigueur le 1er Mai ;
- Le 04 Juin, M. Rafael TUNG NSUE, Président de la COSUMAF est désigné Vice-Président de l'IFREFI ;
- Du 10 au 11 Décembre, Séminaire Régional sur la Dématérialisation des titres en zone CEMAC ;
- Opération d'emprunt obligataire d'ALIOS FINANCE 6,25% 2014-2021 ;
- Opération d'emprunt obligataire du FAGACE 5,25% net 2014-2019.



PRÉSENTATION DE LA  
COSUMAF

## 1) Statut et missions

La COSUMAF est une institution spécialisée créée dans le cadre de l'UMAC et assurant la régulation, la tutelle et le contrôle du Marché Financier de l'Afrique Centrale.

A ce titre, conformément aux dispositions de l'article 31 de la Convention régissant l'UMAC, la régulation et le contrôle des opérations d'appel public à l'épargne en zone CEMAC relèvent de la compétence exclusive de la COSUMAF.

Autorité publique indépendante, la COSUMAF est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

### Elle a pour missions de veiller :

- à la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières ou en tous autres instruments financiers ;
- à l'information des investisseurs ;
- au bon fonctionnement du marché.

### Afin de remplir ses missions, la COSUMAF est dotée de certains pouvoirs :

- pouvoir réglementaire lui permettant de fixer les règles de fonctionnement du marché ;

- pouvoir de contrôle des opérations et des acteurs du marché ;

- pouvoir d'autorisation lui permettant de délivrer des visas et agréments ;

- pouvoir de sanction lui permettant de réprimer tout manquement constaté sur le marché.

Sur le territoire des Etats membres de la CEMAC, la COSUMAF jouit des privilèges et immunités reconnus aux organisations internationales.

Dans le contexte particulier du Marché Financier de l'Afrique Centrale, caractérisé notamment par un faible volume d'opérations et une culture financière insuffisante, la COSUMAF est conduite à initier ou soutenir des actions de promotion et de développement du marché.

## 2) Composition du Collège au 31 décembre 2014



**M. Rafael TUNG NSUE**  
*Président*

### Représentants du Cameroun



**M. Henri MOUICHE NJINDOU**  
*Commissaire Titulaire*



**M. Sylvain BODI ZOGO**  
*Commissaire Suppléant*

### Représentants de la Centrafrique



**M. Gaten Bertrand KOLIOS**  
*Commissaire Titulaire*



**M. Rémy YAKORO**  
*Commissaire Suppléant*

### Représentants du Congo



**M. Paul MALIE**  
*Commissaire Titulaire*



**M. Jean Gervais MISSIE**  
*Commissaire Suppléant*

### Représentants du Gabon



**M. Jean Baptiste NGOLO ALLINI**  
*Commissaire Titulaire*



**M. Jean Philippe NDONG BIYOGHO**  
*Commissaire Suppléant*

### Représentants de la Guinée Equatoriale



**M. Fernando NGUEMA MANGUE**  
*Commissaire Titulaire*



**M. José Antonio EDJANG NTUTUMU**  
*Commissaire Suppléant*

### Représentants de la Cour de Justice CEMAC



**M. Michel MIAMBANZILA**  
*Commissaire Titulaire*



**M. Georges TATY**  
*Commissaire Suppléant*

### Représentants du Tchad



**M. IBRAHIM ABAKAR**  
*Commissaire Titulaire*



**M. EL GONI BECHIR ADOUM**  
*Commissaire Suppléant*

### Représentants de la Commission de la CEMAC



**M. Paul TASONG NJUKANG**  
*Commissaire Titulaire*



**M. HASSAN ADOUM BAKHIT**  
*Commissaire Suppléant*

### Représentants de la BEAC



**M. DJIMADOUM MANDEKOR**  
*Commissaire Titulaire*



**M. Adolphe LEA EKOBE**  
*Commissaire Suppléant*

### Représentants de la COBAC



**M. Ratou BARKA**  
*Commissaire Titulaire*



**M. Rufin Cyriaque ENGO GONZO**  
*Commissaire Suppléant*

### Représentants des Expert-Comptables



**M. Marc KEOU NGASSA**  
*Commissaire Titulaire*

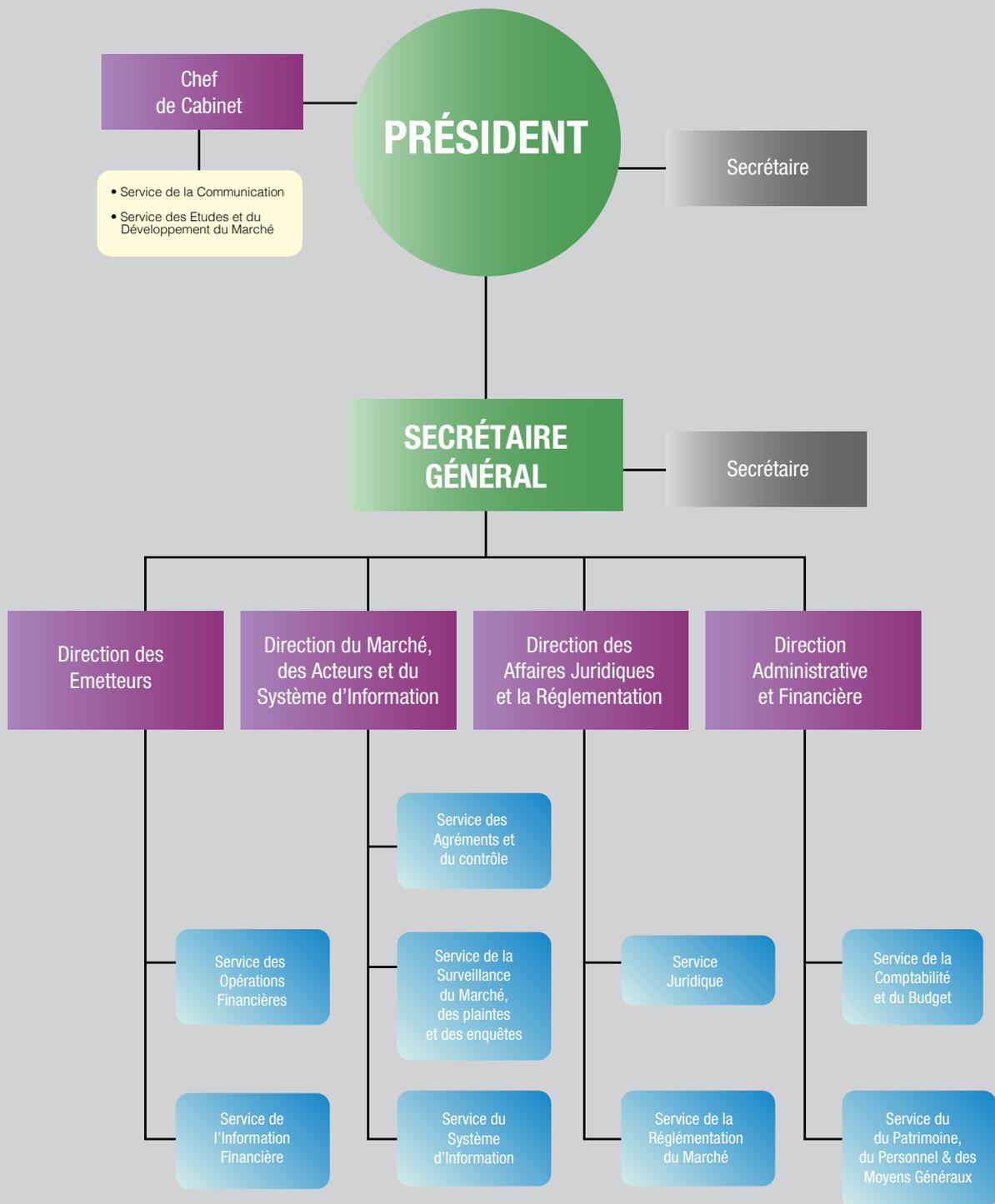


**M. Adrien DEGBEY**  
*Commissaire Suppléant*

**M. Marcel ONDELE**  
*Secrétaire Général*



### 3) Organigramme



## CHAPITRE 1

# Activités de la COSUMAF

### Section I Activités du Collège



Au cours de l'année 2014, le Collège de la COSUMAF s'est réuni à trois (3) reprises, en sessions ordinaires :

- Le 29 avril 2014 à Brazzaville, République du Congo ;
- Le 22 septembre 2014 à Libreville, République Gabonaise ;
- Le 12 décembre 2014 à Yaoundé, République du Cameroun.

#### 1<sup>o</sup> - Réunion du 29 avril 2014 à Brazzaville

Au cours de la réunion du 29 avril 2014, à Brazzaville, les résolutions suivantes ont notamment été adoptées :

- Adoption du Rapport Annuel 2013 ;
- Délivrance des visas d'opérations d'emprunt

obligatoire par appel public à l'épargne suivantes :

- *Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) dénommée «FAGACE 5, 25% net 2013-2018 » d'un montant de 40 milliards de Francs CFA ;*
- *ALIOS FINANCE GABON, dénommée «ALIOS FINANCE 6,25% 2014-2020 », d'un montant de 10 milliards de Francs CFA.*
- *Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), dénommée «BDEAC 4,5% net 2014-2021 », d'un montant de 35 milliards de Francs CFA.*

- Agrément délivré à Monsieur Nayal NGARTOLABAYE pour l'exercice de l'activité de Conseiller en Investissement Financier (CIF) sur le Marché Financier Régional.

### II°- Réunion du 22 septembre 2014 à Libreville

Lors de sa session ordinaire du 22 septembre 2014, les résolutions ci-après ont notamment été adoptées :

- Approbation des états financiers certifiés de l'exercice 2013 et quitus donné au Président pour sa gestion au titre dudit exercice ;
- Adoption du projet de budget 2015 de la COSUMAF

### III°- Réunion du 12 décembre à Yaoundé

Au cours de sa réunion du 12 décembre 2014, la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale a été informée des travaux du « Séminaire régional sur la dématérialisation des Titres en zone CEMAC » tenus à Yaoundé les 10 et 11 décembre 2014, sous le haut patronage du Ministre des finances de la République du Cameroun. Ce séminaire de haut niveau portait, sur la vulgarisation auprès des acteurs financiers et hauts fonctionnaires de l'Afrique Centrale, du Règlement communautaire portant institution d'un régime d'inscription en compte des valeurs mobilières et autres instruments financiers émis en zone CEMAC.

Les résolutions suivantes ont notamment été adoptées :

- Injonction à l'encontre de deux structures agréées du marché ;
- Mise sous administration provisoire d'une société de bourse ;
- Adoption du programme de refonte des textes réglementaires de la COSUMAF ;
- Adoption de la fiche d'évaluation professionnelle (FEP) des agents de la COSUMAF.

## Section II Activités de régulation

En sa qualité d'Autorité de Régulation du marché financier de l'Afrique Centrale, la COSUMAF s'est inscrite de nouveau durant l'année 2014, dans une dynamique visant à assurer une meilleure protection de l'épargne, un fonctionnement optimal du Marché, une supervision plus efficace

des acteurs et une prévention des risques inhérents aux transactions et opérations de marché.

### I°- Renforcement du cadre réglementaire

La COSUMAF dispose dans l'exercice de ses missions, du pouvoir réglementaire. Dans le cadre de l'exercice de ce pouvoir, elle est habilitée à adopter un Règlement Général, des instructions, des Recommandations et autres dispositions visant à assurer la protection de l'épargne, un meilleur fonctionnement du marché, la prévention des risques de marché, la confiance des investisseurs en vue d'assurer le développement de la place financière de la CEMAC.

A ce jour, les textes fondamentaux encadrant le fonctionnement du marché sont :

- Le Règlement n°06/03-CEMAC-UMAC du 12 novembre 2003 portant organisation, fonctionnement et surveillance du marché financier de l'Afrique Centrale ;
- Le Règlement n°14/07-UEAC-175-CM-15, du 11 mars 2007 portant institution d'un Régime Fiscal spécifique applicable aux opérations réalisées à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) ;
- Le Règlement Général de la COSUMAF, adopté le 28 juillet 2008 et entré en vigueur le 15 janvier 2009 ;
- Diverses Instructions de la COSUMAF qui constituent des dispositions d'application du Règlement Général de la COSUMAF.

Au cours de l'année 2014, la COSUMAF a ainsi décidé d'engager une refonte en profondeur du cadre réglementaire du marché financier Régional. Dans cette perspective, elle proposera bientôt au Comité Ministériel de l'UMAC, un projet de Règlement CEMAC-UMAC appelé à abroger le Règlement 06/03 – CEMAC- UMAC du 12 novembre 2003. Il s'en suivra une modification du Règlement Général et de diverses Instructions de la COSUMAF.

En outre, le cadre réglementaire s'est enrichi, à la faveur de l'adoption le 25 avril 2014 par le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de

l'Afrique Centrale (UMAC), du Règlement Communautaire relatif à l'inscription en compte des valeurs mobilières et autres instruments financiers, entré en vigueur le 1er mai 2014. La COSUMAF a organisé en Décembre 2014, un séminaire régional portant sur la vulgarisation de ce texte. Dans le même élan, il convient de relever l'adoption par le Conseil des Ministres de l'OHADA, le 30 janvier 2014, de l'acte uniforme révisé relatif aux droits des sociétés commerciales. Cet acte est entré en application le 5 mai 2014. Cette dernière réforme introduit de nombreuses innovations destinées à moderniser et optimiser le fonctionnement des sociétés commerciales. Les nouveautés introduites concernent notamment, l'appel public à l'épargne, la gouvernance des structures sociétaires et leurs mécanismes de financement.

## II°- La régulation des Intermédiaires de marché

Les Intermédiaires de marché sont des professionnels (personnes morales ou physiques) proposant aux épargnants ou investisseurs des services de placement ou d'investissement sur le marché.

Les Intermédiaires de marché comprennent :

- les Sociétés de Bourse ;
- les Etablissements de crédit ;
- les Représentants Agréés des Sociétés de Bourse ;
- les Sociétés de Gestion de Portefeuille ;
- les Conseillers en Investissements Financiers ;
- les Démarcheurs.

Au cours de l'année 2014, la COSUMAF a procédé à l'agrément d'un nouvel acteur du marché. En effet, à l'occasion de sa réunion tenue à Brazzaville le 29 avril 2014, La COSUMAF a

délivré un Agrément à Monsieur NAYAL NGAR-TOLABAYE FRED, pour l'exercice de l'activité de Conseiller en Investissement Financier (CIF).

## Section III **Contrôle du marché et des acteurs**

L'activité de contrôle du marché et des acteurs recouvre le contrôle des organismes de marché d'une part, et des intermédiaires de marché d'autre part.

Conformément à la réglementation, ce contrôle est réalisé sur place (inspection) ou sur pièces.

Au titre de l'année 2014, la COSUMAF a effectué des missions de contrôle sur place auprès des organismes de marché, à Libreville, et auprès de deux sociétés de bourse installées en République du Congo. Ces missions ont permis la détection de diverses anomalies et de source de risques pour les investisseurs. Des injonctions et autres mesures correctrices ont été prononcées par la COSUMAF en vue de faire cesser certaines irrégularités. Au rang des mesures adoptées, il y a lieu de relever la mise sous administration provisoire de la société AFRICABOURSE CONGO SA.

L'année 2014 s'est aussi traduite par une action de sensibilisation des acteurs agréés, en vue d'assurer la protection des investisseurs et l'efficacité du marché. C'est dans cette perspective que la COSUMAF a organisé en février 2014, une réunion de concertation avec les acteurs du marché financier de l'Afrique Centrale élargie aux banques de la sous-région et à d'autres milieux d'affaires. A cette occasion, il a été adopté le principe d'une réunion périodique avec les acteurs et intervenants du marché.

**Tableau 1: Emprunt obligataire du Tchad - Répartition du placement par types de souscripteurs**

Structure	Pays	Capital Social	Agrément COSUMAF
BGFI Bourse	Gabon	700.000.000 F. CFA	MFAC-SB 002/2006 du 13 Octobre 2006
EDC Investment Corporation	Cameroun	300.000.000 F. CFA	MFAC-SB 003/2007 du 7 Décembre 2007
Financia Capital Cameroun	Cameroun	330.000.000 F. CFA	MFAC-SB 004/2011 du 17 Novembre 2011
Africabourse S.A. Congo	Congo	150.000.000 F. CFA	MFAC-SB 005/2011 du 17 Novembre 2011
La Financière S.A.	Congo	300.000.000 F. CFA	06/13 - MFAC - SB du 13 Février 2013



## CHAPITRE 2

# Activités du Marché Financier Régional

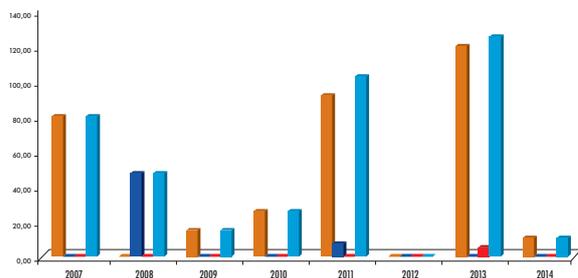
Le Marché Financier Régional se compose de deux compartiments :

- un marché primaire, qui est celui des premières émissions de titres ou de l'offre initiale de titres au marché, qui se fait dans le cadre d'augmentations de capital, d'offres publiques de vente, ou d'emprunts obligataires ;
- un marché secondaire, encore appelé la bourse, qui est le cadre des transactions et d'échanges de titres entre investisseurs.

### Section I **Marché primaire**

L'évolution de la levée des fonds sur le marché financier régional de 2007 à 2014 est présentée dans le graphique ci-dessous.

Graphique n°1: Evolution du Marché Primaire (2007 – 2014)



Au cours de l'année 2014, deux opérations ont été réalisées par appel public à l'épargne. Le volume total des fonds levés, près de FCFA 10 milliards en net recul par rapport à l'année précédente dont le montant s'élevait à plus de FCFA 100 milliards.

Une troisième opération a fait l'objet d'un retrait de visa.

### I° - Emprunt obligataire du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique

A l'occasion de sa réunion ordinaire tenue à Brazzaville le 29 avril 2014, la COSUMAF a accordé son visa à l'opération d'emprunt obligataire par appel public à l'épargne du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE), dénommée « FAGACE 5,25% net 2014-2019 ».

Bien que le montant initial sollicité par le FAGACE s'élevait à FCFA 40 milliards, les capitaux effectivement mobilisés pour cette opération se sont élevés à Sept milliards cent soixante-sept millions sept cent soixante-dix mille (FCFA 7 167 770 000) sur les deux marchés de la CEMAC, soit un taux de réalisation de 17,9%.

### II° - Emprunt obligataire Alios Finance Gabon

La seconde opération concerne l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne d'Alios Finance Gabon, dénommée : « Alios Finance 6,25% 2014-2020 ». Cet emprunt a bénéficié du visa de la COSUMAF en date du 29 avril 2014, pour un montant de dix milliards (FCFA 10 000 000 000). Alios Finance Gabon est un établissement de financement des équipements productifs, qui exerce plusieurs activités, entre autres le crédit-bail, la location avec option d'achat, la location longue durée, le crédit d'investissement et les crédits à la consommation.

Cette opération s'est soldée par un montant de six milliards trois-cent-cinquante-neuf mille cinq cent quarante-mille (FCFA 6 359 540 000) de souscriptions recueillies. Elle a été en majorité souscrite par des investisseurs gabonais.

En définitive, malgré cette faible mobilisation, il convient de relever la participation pour la première fois dans les opérations du marché financier de l'Afrique Centrale, d'un Fond d'investissement étranger qui a souscrit à hauteur de 16% du montant

collecté, soit un milliard (FCFA 1 000 000 000).

### III° - Emprunt obligataire de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC)

La dernière opération enregistrée au cours de l'année 2014 est l'emprunt obligataire initiée par la BDEAC dénommée : « BDEAC 4,5% net 2014-2020 », pour un montant de trente-cinq milliards de Francs CFA (35 000 000 000). Cette opération a fait l'objet d'un retrait du visa octroyé par la COSUMAF, en raison de certaines irrégularités et du non-respect des obligations liées au placement des titres dans le public.

S'agissant du volume des transactions, il marque une baisse sensible en 2014 par rapport à 2013. En effet, au cours de l'année 2014, les transactions en bourse ont porté sur un total de 1 256 450 titres, contre 1 975 351 titres échangés en 2013. Quant à la valeur globale transigée, elle s'est élevée en 2014 à FCFA 11 480 276 518, contre FCFA 19 208 279 394 l'année précédente. La valeur Emprunt Etat Tchadien 2011-2016 représente à elle seule 92,5% des titres échangés et 93,25% du montant des transactions ainsi que l'illustre le tableau n° 4 ci-dessous.

## Section II Marché secondaire



Le marché secondaire est organisé, animé et géré par la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), qui est une société anonyme au capital de trois milliards (FCFA 3 000 000 000), dont le siège est établi à Libreville, République Gabonaise, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de la même ville sous le numéro 2004B03710.

En 2014, une nouvelle valeur a été admise sur le marché central de la BVMAC. Il s'agit des obligations de la société Alios Finance Gabon. Sur le compartiment des actions, une seule valeur est inscrite depuis 2013 à la faveur de l'introduction en bourse de la société SIAT Gabon.

## Section III Activité du Dépositaire Central des titres

Le Dépositaire Central est un organisme du marché investi d'une mission de service public afin d'assurer notamment la prise en charge des titres émis sur le marché, leur inscription en comptes, leur conservation, leur codification et leur règlement/livraison dans le cadre du dénouement des opérations de marché.

En 2014, vingt-quatre opérations sur titres (OST) ont été traitées par le Dépositaire Central. Elles sont relatives à 14 paiements d'intérêts d'un montant de FCFA 13 044 223 250 et à dix (10) remboursements de capital d'un montant total FCFA 85 843 823 333. Les titres sont aussi bien ceux émis par appel public à l'épargne que ceux relevant d'un placement privé.

Au cours de cette année 2014, trois nouvelles émissions de valeurs mobilières ont fait l'objet de prise en charge par le Dépositaire Central ; un emprunt public effectué par la République du

Tchad, et deux obligations privées initiées par BGFI HOLDING et ALIOS FINANCE GABON. Les principales caractéristiques de ces émissions se déclinent dans le tableau suivant :

**Tableau n°2 : Valeurs prises en charge par le Dépositaire Central au 31/12/2014**

N°	Libellé valeurs	Type valeur	Statut	Montant initial	Nombre de titres	Date de prise en charge
1	Alios Finance Gabon 6,25% 2014-2021	Obligation	Cotée	6 359 540 000	635 954	24/11/2014
2	BHC 5% brut 2013-2020	Obligation	Cotée	69 000 000 000	690 000	09/09/2014
3	Etat tchadien II 6% net 2013-2018	Obligation	Cotée	31 952 450 000	3 195 245	24/02/2014
4	Action SIAT Gabon	Action	Cotée	5 739 759 500	201 395	29/08/2013
5	C.D.K 5,25% 2012-2017	Obligation	Non cotée	8 000 000 000	160	21/03/2013
6	Etat tchadien 6% net 2011-2016	Obligation	Cotée	100 000 000	10 000 000	10/10/2011
7	BDEAC 5,5% net 2010-2017	Obligation	Cotée	1 816 500 000	1 816 500	10/03/2011
8	Péto Gabon 6% 2010 - 2017	Obligation	Cotée	7 000 000 000	700 000	22/10/2010
9	IFC 4,25% net 2009 - 2014			Obligation échue le 16/12/2014		
10	Prix-Import 7% 2009 - 2014			Obligation échue le 10/06/2014		
11	BGFI Bank 5% 2008 - 2014			Obligation échue le 29/12/2014		

Ces émissions portent à huit, le nombre de valeurs conservées par le Dépositaire Central au 31/12/2014.

Suite au remboursement intégral de leur capital, le Dépositaire Central a procédé à la clôture de comptes de trois obligations arrivées à échéance au cours de cette année. Il s'agit des emprunts obligataires de Prix-Import, IFC et BGFI Bank.

**Tableau n°3 : Synthèse des transactions en 2014**

	2013	2014	Var.
Nombre de transactions dénouées	24	15	- 38 %
Nombre de titres échangés	1 995 239	1 256 450	- 37 %
Montant des transactions dénouées	19 208 279 394	11 480 276 518	- 40 %

L'obligation « Etat tchadien 6% net 2011-2016 » s'illustre comme la valeur la plus performante aussi bien en nombre qu'en montant total des transactions. Elle est le leader avec 93,25 % des transactions correspondant à un volume de FCFA

Le compte 90 : « Emission » gérés par le Dépositaire Central et les comptes des différents adhérents (BGFI Bourse et EDC-IC) ont ainsi été tous soldés. En 2014, le montant total des transactions dénouées par le Dépositaire Central s'est élevé à FCFA 11 480 276 518, contre FCFA 19 208 279 394 en 2013.

**Tableau n°4 : Nombre de titres échangés par valeur**

Valeurs	2013	2014	% par valeur
Etat tchadien	1 785 125	1 162 320	92,51 %
BDEAC	59 892	93 750	7,46 %
Etat gabonais	100 000	-	NA
IFC	50 000	-	NA
Action SIAT Gabon	222	380	0,03 %
<b>Total / année</b>	<b>1 995 239</b>	<b>1 256 450</b>	<b>100 %</b>

10 705 354 653 sur un total de FCFA 11 480 276 528 suivi de la valeur « BDEAC 5,5% net 2010-2017 » avec FCFA 763 901 875 de transactions sur 2014.

**Tableau n°5 : Montant des transactions par valeur**

Valeurs	2013	2014	% par valeur
Etat tchadien	17 963 725 101	10 705 354 653	93,25%
BDEAC	548 812 493	763 901 875	6,65%
Etat gabonais	172 744 700	-	NA
IFC	516 592 500	-	NA
Action SIAT Gabon	6 404 600	11 020 000	0,10%
<b>Total / année</b>	<b>19 208 279 394</b>	<b>11 480 276 528</b>	<b>100 %</b>

**Tableau n°6 : Transaction par adhérent du Dépositaire Central**

Société de bourse	2013	2014	%
EDC-IC	22	14	82,35 %
BGFI Bourse	3	3	17,65 %

Le leadership de la société de bourse EDC-IC dans le dénouement des transactions sur le marché secondaire se confirme au niveau du montant cumulé des transactions dénouées avec 99,95% au cours de la période sous revue contre 0,05% pour BGFI Bourse. Ce qui justifie les abattements exceptionnels accordés à EDC-IC pour les transactions portant sur les volumes importants.

**Tableau n°7 : Montant des transactions par société de bourse**

Société de bourse	2013	2014	%
EDC-IC	19 203 701 794	11 476 506 518	99,90 %
BGFI Bourse	4 577 600	11 020 000	0,10 %
<b>Total / année</b>	<b>19 208 279 394</b>	<b>11 487 526 518</b>	<b>100 %</b>

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital au cours de l'année 2014 se sont déroulés tel qu'indiqué dans les tableaux n°8 et n°9.

**Tableau n°8 : Paiement d'intérêts au 31 Décembre 2014**

Date	Coupon (FCFA)	Nbre de titres	Montant	Emetteur
13/01/2014	2 100 000	160	336 000 000	CDK
13/02/2014	240	700 000	168 000 000	Petro Gabon
10/03/2014	26,25	40 000	1 050 000	Prix-Import
28/03/2014	625 000	800	500 000 000	BGFI Bank
10/06/2014	18	40 000	720 000	Prix-Import
30/06/2014	220	1 816 500	399 630 000	BDEAC
30/06/2014	625 000	800	500 000 000	BGFI Bank
20/07/2014	600	10 000 000	6 000 000 000	Tchad I
13/07/2014	2 500	690 000	1 725 000 000	BGFI Holding
13/08/2014	210	700 000	147 000 000	Petro Gabon
30/09/2014	625 000	800	500 000 000	BGFI Bank
25/11/2014	600	3 195 245	1 917 147 000	Tchad II
29/12/2014	625 000	800	500 000 000	BGFI Bank
31/12/2014	192,5	1 816 500	349 676 250	BDEAC
			<b>13 044 223 250</b>	

**Tableau n°9 : Remboursement de capital au 31 Décembre 2014**

Date	Coupon (FCFA)	Nbre de titres	Montant	Emetteur
13/01/2014	10 000 000	160	1 600 000 000	CDK
13/02/2014	1 000	700 000	700 000 000	Petro Gabon
10/03/2014	500	40 000	20 000 000	Prix-Import
10/03/2014	500	40 000	20 000 000	Prix-Import
30/06/2014	1000	1 816 500	1 816 500 000	BDEAC
20/07/2014	3 333,333	10 000 000	33 333 333 333	Tchad I
13/07/2014	210	700 000	147 000 000	Petro Gabon
25/08/2014	2 000	3 195 245	6 390 490 000	Tchad II
29/11/2014	50 000 000	800	40 000 000 000	BGFI Bank
31/12/2014	1 000	1 816 500	1 816 500 000	BDEAC
			<b>85 843 823 333</b>	



## Intégration et développement du marché

### Section I Intégration des marchés financiers de la CEMAC

Au sein du marché financier de l'Afrique Centrale, coexistent des instances communautaires placées sous la supervision de la COSUMAF et des structures mises en place par l'Etat du Cameroun et placées sous la supervision d'un organe national de régulation, la Commission des Marchés Financiers du Cameroun (CMF).

### Section II Programme de renforcement des capacités des acteurs du marché financier régional

Après son démarrage depuis 2009, le projet de renforcement des capacités des institutions de la CEMAC, dont la composante don a été affectée en partie à la COSUMAF, a permis à cette dernière de réaliser un certain nombre d'activités.

En 2014, il a favorisé la modernisation de son parc informatique et a permis de sécuriser son système informatique et électrique. Par ailleurs, le projet a contribué à la vulgarisation du texte communautaire portant sur la dématérialisation

Ce contexte particulier constitue une source de difficultés dans la sous-région. Cependant, la COSUMAF ne ménage aucun effort afin de mettre fin à cette situation. C'est dans ce cadre que le Président de la COSUMAF a proposé aux plus Hautes Autorités de la CEMAC, la création d'un comité de pilotage chargé de trouver une solution à ce problème qui freine considérablement le développement du marché financier de l'Afrique Centrale. Ce Comité de Pilotage, qui a vu le jour en 2013, a poursuivi ses réunions en 2014.

des titres à travers la prise en charge du séminaire organisé à Yaoundé, République du Cameroun les 10 et 11 décembre 2014.

Il a en outre permis de finaliser les procédures de recrutement des consultants chargés de la réalisation d'activités importantes de la COSUMAF qui arriveront à maturité en 2015. Il s'agit, d'une part, de l'élaboration d'un manuel de procédures fonctionnelles, administratives, financières et comptables, de l'étude sur le potentiel du marché et de la réalisation du film institutionnel du marché financier.

Enfin, il convient de souligner l'extension par la Banque Mondiale, de la durée du Projet pour une période supplémentaire de vingt mois avec une échéance fixée au 29 Février 2016.

## CHAPITRE 4

# Rencontres internationales et régionales



La COSUMAF participe activement aux rencontres internationales pour leur intérêt avéré sur le développement de notre marché. Elles constituent des espaces de coopération et d'échange permettant l'acquisition de meilleures pratiques, nécessaires en matière de régulation financière, de prévention et de maîtrise des risques sur les marchés.

La COSUMAF entretient ainsi des relations de travail avec différents organes et institutions telles que la Commission de la CEMAC, la BEAC, la COBAC et la BDEAC. Elle participe, régulièrement aux réunions convoquées par les instances ministérielles de la CEMAC, à savoir le Comité Ministériel de l'UMAC et le Conseil des Ministres de l'UEAC.

La COSUMAF participe en outre régulièrement aux réunions des Ministres des Finances de

la Zone Franc qui contribuent à favoriser des échanges avec les principales autorités monétaires sur les grandes questions économiques, financières et monétaires de la Zone Franc, des préoccupations qui permettent d'alimenter la stratégie de développement du marché financier régional.

### Section I **Les rencontres internationales**

#### I° - Réunion annuelle de l'IFREFI

La COSUMAF, en sa qualité de membre de l'Institut Francophone de la Régulation Financière (IFREFI), a participé les 3 et 4 juin 2014 à Abidjan, à la réunion annuelle de cette organisation.

La rencontre s'est articulée autour de deux (2) axes :

- Une réunion des Présidents, autour des thèmes divers comme la conjoncture économique et financière internationale avec un focus sur les marchés émergents ;
- Un séminaire technique dont le but était de mettre en lumière les pratiques, les intérêts et les préoccupations des régulateurs. En 2014, le thème du séminaire a porté sur la réglementation des fonds d'investissement et leur contrôle et, d'autre part, sur les mécanismes de protection et d'indemnisation des investisseurs.

#### II° - Assemblée Générale de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV)

La COSUMAF a pris part, du 28 septembre au 02 octobre 2014, à Rio de Janeiro, Brésil, à la 39ème Conférence annuelle de l'OICV. Au cours de cette réunion, plusieurs thématiques relatives à l'application des normes du marché et à la protection des investisseurs ont notamment été abordées. Cette rencontre a été aussi l'occasion pour la COSUMAF de s'informer sur l'évolution du processus de son adhésion à l'OICV qui est enclenchée.

#### III° - Assemblées annuelles de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International

La COSUMAF a participé, du 10 au 12 octobre 2014 à Washington, aux Assemblées annuelles de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. A cette occasion, des échanges avec différents dirigeants de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International au sujet de l'intégration des places financières de l'Afrique Centrale et de la consultation des autorités monétaires de la CEMAC au titre de l'article IV et de la convergence budgétaire.

#### IV° - Réunions des Ministres des Finances de la Zone Franc

La COSUMAF a pris part à la traditionnelle réunion des Ministres des Finances de la Zone Franc, qui s'est tenue à Paris le 3 octobre 2014, portant sur les critères de convergence macro-économiques de la zone Franc en général et de la CEMAC en particulier.

## Section II Les réunions des instances de la CEMAC

La COSUMAF a participé à différentes réunions du Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), à Douala le 25 avril 2014 et à Paris le 2 octobre 2014.

## CHAPITRE 5

# La situation financière et patrimoniale de la COSUMAF

### Section I Budget 2014 de la COSUMAF

Le budget 2014 de la COSUMAF adopté par le Comité Ministériel de l'UMAC, s'élève en ressources et emplois, à un milliard neuf cent cinquante millions (FCFA 1 950 000 000), dont un milliard sept cent million (FCFA 1 700 000 000) couvrant le budget de fonctionnement ; quatre vingt millions (FCFA 80 000 000) consacrés au budget d'investissement et cent soixante dix millions (FCFA 170 000 000) pour le budget de départ et d'installation du Secrétaire Général sortant et entrant de la COSUMAF.

### Section II Etats comptables certifiés au 31 décembre 2014

Conformément aux dispositions de l'article 26 du règlement n° 06/03 CEMAC du 12 Novembre 2003, portant Organisation, Fonctionnement et Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale, les comptes annuels de la COSUMAF font l'objet d'une vérification par un commissaire aux comptes.

Comme pour les exercices précédents, l'exécution du budget 2014 a été soumise au cabinet Ernst & Young pour certification. A la fin de sa mission, le cabinet Ernst & Young a certifié que l'état d'exécution du budget, la situation de trésorerie et l'état du patrimoine sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de la COSUMAF à la fin de l'exercice 2014.

Tableau n°10 : Exécution du budget certifié au 31 Décembre 2014

Date	Budget 2014 adopté	Budget réalisé au 31/12/14	% réalisation
Ressources	1 950 000 000	1 681 243 808	86 %
Subvention des Etats	1 920 000 000	1 252 000 000	
Commission Visa	30 000 000	122 910 475	
Commission d'agrément		5 500 000	
Contribution Etat Congo 2013 reçue en janvier 2014		300 833 333	
Dépenses	1 950 000 000	1 995 568 376	102 %
Fonctionnement	1 700 000 000	1 626 293 884	96 %
Dépenses du Collège	155 000 000	150 528 757	97 %
Dépenses du personnel	930 000 000	855 889 363	92 %
Frais de Formation			
Professionnelle	50 000 000	50 228 098	100 %
Budget d'investissement	80 000 000	79 731 624	100 %
Budget de départ et d'installation	170 000 000	289 542 868	170 %
Solde budgétaire	0	-314 324 568	

### Section III Arriérés au titre des contributions des Etats au 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014, les arriérés cumulés au titre de la contribution des Etats s'élèvent à Deux milliards trente un mille cinq cent trente mille neuf cent quatre vingt (2 031 530 980) Francs CFA.

**RAPPORT D'ACTIVITÉS  
2014**





